

18 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À PROJETS 2017 Mise en place d'un « kit d'accessibilité pour tous » dans les établissements de restauration de trois villes pilotes de la province : Liège, Huy et Stavelot

Afin de pallier transitoirement et rapidement le manque d'accessibilité de bon nombre d'établissements ouverts au public, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL), par l'entremise de son Président Monsieur Paul-Emile MOTTARD, souhaite lancer un projet pilote. Il consiste à la mise en place d'un « kit d'accessibilité pour tous » pour les personnes à mobilité réduite.

Plus de 35 prestataires touristiques de la province de Liège sont actuellement certifiés « Access-i »¹. Toutefois, l'environnement dans lequel la société évolue ne rend pas toujours aisés les déplacements. Afin de répondre à une demande, bien légitime, des personnes les plus gênées dans leurs activités et qui doivent régulièrement faire face à un cadre de vie inadapté, la FTPL a décidé de soutenir les prestataires touristiques souhaitant entamer une démarche de mise en accessibilité de leur établissement. « *Les mesures destinées à favoriser l'accessibilité doivent être encouragées pour permettre aux personnes handicapées de participer en toute autonomie à la vie sociale, politique, culturelle et touristique, au même titre que les personnes valides* », souligne Paul-Emile Mottard, à l'initiative de cet appel à projets.

Un kit au service des établissements de restauration

Afin d'améliorer les conditions structurelles de certains établissements de restauration souhaitant s'inscrire dans une démarche d'accueil pour tous, il leur sera proposé un kit modulable.

Celui-ci sera composé :

- d'une **rampe amovible** permettant le franchissement d'un ressaut², voire d'une ou plusieurs marches ;
- d'un **carillon d'appel** avec un identifiant, permettant à une personne souhaitant une assistance, de signaler sa présence à l'entrée de l'établissement ;
- de **plots rehausseurs de pieds de table** permettant une assise plus confortable ;
- de **marquages contrastés pour la sécurisation des surfaces vitrées** (à l'attention des personnes malvoyantes) ;

¹ Access-i est une certification qui renseigne le niveau d'accessibilité d'un bâtiment. Pour informer au mieux le public, sept catégories de « personnes à mobilité réduite » (PMR) sont prises en considération lors des analyses. Plus d'infos sur <http://www.access-i.be/>.

² Elévation soudaine du niveau du sol

- de **bandes de guidage tactiles et podotactiles** (à l'attention des personnes malvoyantes).

Ce kit permettra de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux établissements qui, à l'heure actuelle, restent inaccessibles pour un bon nombre de clients potentiels.

Trois villes « pilotes »

Le projet pilote cible les établissements de restauration des villes de **Liège, Huy** et **Stavelot**.

Les établissements concernés par cet appel à projets sont :

- les restaurants ;
- les brasseries/friteries/snacks ;
- les bars/café.

Chaque établissement participant à la démarche sera équipé du kit, ce dernier étant modulable en fonction de la configuration des lieux et des besoins avérés.

Le taux d'intervention et la procédure

Le taux d'intervention par la Fédération du Tourisme est fixé à 50% de l'investissement total avec un plafond de 1.500 € par établissement.

Les demandes sont introduites via un formulaire de candidature disponible sur www.liegetourisme.be, ou à la demande, dûment complété et accompagné des documents requis suivants :

- la lettre de demande d'intervention signée par le demandeur (voir annexe) ;
- le questionnaire d'auto-évaluation (voir annexe) ;
- le devis pour les fournitures souhaitées par l'établissement.

La Fédération du Tourisme de La Province de Liège procédera à la sélection des projets éligibles dans la limite des possibilités budgétaires dégagées dans le cadre de cet appel à projets. Une visite d'un agent spécialisé de la FTPL sera effectuée afin de vérifier la possibilité de mettre en place le dispositif sélectionné par le prestataire et ce, avant l'acceptation du dossier.

Afin de préparer la visite de l'agent de la Fédération du Tourisme, il est conseillé de prendre les mesures requises via le formulaire « prise de mesures » (voir annexe) et de renvoyer celui-ci en même temps que le formulaire d'auto-évaluation. Monsieur Vincent Pollina, en charge de l'accessibilité des PMR depuis 2007 au sein de la FTPL, est à la disposition des prestataires si ceux-ci rencontrent des difficultés à remplir les formulaires requis.

Une collaboration avec la plateforme collaborative « Jaccede »

Les établissements concernés recevront un macaron « Jaccede » afin qu'il soit apposé sur la vitrine ou à l'entrée de leur établissement. Pour information, la plateforme collaborative Jaccede.com (<https://www.jaccede.com/fr/>) propose un site Internet et une application mobile via lesquels chacun peut détailler l'accessibilité de lieux publics pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins en matière d'accessibilité. Jaccede.com rassemble des informations sur plus de 70.000 établissements, principalement situés en France. Le site, **lauréat du label « La France s'engage » en 2014** (<http://lafrancesengage.fr/>) **et récompensé du « Google Impact Challenge » en 2015** (<https://impactchallenge.withgoogle.com/france2015>), compte actuellement 1.200 contributeurs très actifs et plus de 25.000 visiteurs mensuels.

Au centre de cette collaboration avec la FTPL : le **référencement sur ce site des établissements de la province de Liège** qui auront amélioré leur accessibilité aux PMR par l'intermédiaire de ce projet, mais aussi ceux déjà accessibles ; la mise en place de « Journée de l'accessibilité » et des campagnes de sensibilisation.

Calendrier et contacts

Le dossier de candidature devra être transmis par voie postale ou par courriel à la Cellule « Ingénierie touristique » (Appel à Projet PMR) de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour le **31 mai 2017 à 12h au plus tard**.

Pour toute question, le public est invité à contacter la « Cellule Ingénierie touristique » de la FTPL – Monsieur Vincent Pollina – 04/237.95.66 – vincent.pollina@provincedeliege.be

Contact presse : Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Place de la République Française, 1 à 4000 Liège – Cellule Presse : Michael MATHOT – GSM 0495 511 975 – Tél. 04 237 95 44 – michael.mathot@provincedeliege.be